

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 033-213305097-20250211-02\_2025-DE



**OBJET :**

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONTROLE  
DE LA CONFORMITE ET DE SUIVI DES TRAVAUX  
INHERENTS AUX AUTORISATIONS D'URBANISME DU  
POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS**

**Département de la Gironde**  
**Arrondissement de LIBOURNE**



RÉUNION

N°2-2025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice:**14

**Nombre de Conseillers présents** : 12

**Nombre de Conseillers en visioconférence** :

**Nombre de Conseillers absents excusés** : 2

**Nombre de Conseillers absents non excusés** :

**Date de convocation du Conseil Municipal**

3 Février 2025

Le dix octobre deux mille vingt quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints :				
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER		X		
M. Philippe DUFOUR	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Marine DE TAFFIN		X		
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
M. Thibaut FUGIER	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X			
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame LAGRAVE a été élue secrétaire de Séance.

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONTROLE DE LA  
CONFORMITE ET DE SUIVI DES TRAVAUX INHERENTS AUX  
AUTORISATIONS D'URBANISME DU POLE TERRITORIAL DU GRAND  
LIBOURNAIS**

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005, relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement ;  
Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 ;  
Vu l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;  
Vu les articles L 112-8 et suivants du code des relations du public avec les administrations, relatifs à la saisine par voie électronique ;  
Vu l'article L 423-3 du code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme, avec notamment les articles L. 480-1 à L 480-5 et L 610-1 à L 610-3 inhérents aux modalités de constat des infractions au code de l'urbanisme et les articles R 462-1 et suivants qui se rapportent à l'achèvement et au récolement des travaux de construction ou d'aménagement ;

Vu la convention relative à l'adhésion au service d'application du droit des sols en date du xxxxxx, signée entre la commune et le PETR ;

Considérant que la commune souhaite déléguer le contrôle des travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme au PETR du Grand Libournais ;

Considérant que les visites de contrôle de la conformité se feront obligatoirement accompagnées d'un élu ou agent municipal, officier de police judiciaire, dûment commissionné et assermenté pour les infractions au code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**POUR : 7 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 7**

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Directeur du PETR,**
- **M. le Trésorier de Coutras**

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :